



Syndicat National des Acteurs de la Sécurité Routière

CONVOCATION À LA 1^{ère} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNASR

Chers membres,

Evreux, le 27 mai 2025.

Nous avons le plaisir de vous convier à la 1^{ère} **Assemblée Générale** du **SNASR**, qui se tiendra :

Le 16 juin 2025 à 18h en visio afin qu'un maximum d'adhérents puisse y participer.

Merci de nous confirmer votre participation par retour de mail. Nous vous transmettrons le lien de connexion la veille de l'AG afin que vous puissiez le retrouver facilement dans votre correspondance.

Ordre du jour :

- Présentation du syndicat, de son objet, de son organisation et ses valeurs
- Présentation des collèges de membres
- Validation de la liste des membres
- Présentation de la situation financière
- Élection du Conseil d'Administration
- Retour sur le contexte de l'activité
- Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez donner **procuration** à un autre membre du SNASR.

MODÈLE DE PROCURATION :

Je soussigné(e),

Nom : [à compléter]

Structure représentée : [à compléter]

Collège d'appartenance : [A, B ou C]

donne procuration à :

Nom : [à compléter]

Structure représentée : [à compléter]

pour me représenter à l'Assemblée Générale du SNASR du 16 juin 2025, et prendre part en mon nom à tous les votes et délibérations inscrits à l'ordre du jour.



Syndicat National des Acteurs de la Sécurité Routière

Fait à [lieu], le [date]

Signature

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration sera élu lors de cette Assemblée Générale.

Si vous souhaitez **vous présenter pour siéger au Conseil d'Administration**, merci de vous manifester par retour de mail **avant le 13 juin 2025**, en précisant :

- Votre **nom**
 - La **structure représentée**
 - Votre **collège d'appartenance**
-

RAPPEL DE LA COMPOSITION DES DIFFERENTS COLLÈGES :

- **Collège A** : CSSR agréés à titre principal pour l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.
 - **Collège B** : Animateurs de stages SSR.
 - **Collège C** : Organismes agréés à titre secondaire (auto-écoles partenaires, associations, etc.).
 - **Collège D** : Personnes physiques ou morales actives dans le domaine de la sécurité routière sans être elles-mêmes agréées (consultants, formateurs indépendants, éditeurs...).
-

Merci pour votre participation à la vie du syndicat.

Bien à vous,

Romain – Président du SNASR ainsi que les membres du bureau.

Mail : info@snasr.fr